

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.09.00 Convocation du 21.09.00

Compte rendu affiché 4 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : **TARIF VENTE :**

**"VIDEO ASSOCIATIONS"**

**Présents :**

MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. POINT, VERGNE,  
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 19	
votants 25	

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,  
BROSSARD, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,  
MM. DUCRET, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,  
Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. MEYER par Mlle VEYRIER - M. FAURE par  
Mme GUERIN - M. CHATUT par Mme WYMAN -  
M. AUROY par M. DOIZY - M. GONDELAUD par M. PIANA  
- M. DOUCET par Mlle MILLET.

**Absents excusés :**

MM. MACHURAT, MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur le Maire explique que lors du "Forum des Associations" a été présenté un film portant sur le dynamisme et la multiplicité des actions des associations neuvilleuses. Il indique que ce document, disponible sur un support vidéo de format V.H.S., sera proposé à la vente publique à un tarif permettant sa plus large diffusion, **soit 35 F.**

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce prix, qui tient compte du prix de revient de ce travail d'une qualité technique et artistique remarquable.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du film réalisé sur la vie associative neuvilleuse,
- Fixe à 35 F. l'unité le prix de vente au public du film réalisé sur la vie associative neuvilleuse,
- Dit que cette recette est à inscrire à l'article 7088 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, *notamment la mise en place d'une régie de recettes.*

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Septembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY